

Questionnaire de la Libre Pensée 87 aux candidat(e)s aux élections législatives des 10 et 17 juin 2012

1^{ère} circonscription. Réponses des candidat(e)s reçues par ordre d'arrivée à la date du 2 juin

Questions posées par la LP aux candidat(e)s	Claude Toulet LTGDA-1 ^{ère}	Elisabeth Faucon LO-1 ^{ère}	Marie Bénédicte Foucault PCD-1 ^{ère}
1. Etes-vous favorable à un strict respect de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 et à son extension en Alsace Moselle (abrogation du concordat) et dans les collectivités territoriales d'Outre Mer ?	oui	oui	non
2. Êtes-vous pour l'abrogation de la loi Debré de 1959 et de toutes les lois anti laïques qui lui ont succédé ?	oui	oui	non
3. Etes-vous pour le strict retour au principe républicain : « <i>A école publique fonds publics, à école privée fonds privés</i> » et donc êtes-vous pour l'arrêt de tout financement public d'écoles privées : qu'elles soient confessionnelles, patronales, de type communautaires, particularistes, régionalistes, linguistiques ?	oui commentaire	oui commentaire	non
4. Etes-vous favorable à l'abrogation de l'article L. 511-2 du Code de l'éducation, issu de la loi d'orientation du 10 juillet 1989, en tant qu'il reconnaît " <i>un droit d'expression</i> " aux élèves, ce qui peut être source de problèmes qu'engendre le port de signes religieux ostentatoires ou non au sein des établissements publics scolaires ?	commentaire	commentaire	non
5. Etes-vous pour que les examens scolaires soient organisés exclusivement dans les seuls établissements publics ?	oui	pas d'avis	non
6. Etes-vous pour la participation d'élus de la nation ou de représentants d'institutions de la République à des manifestations religieuses ?	non	non	oui

Questions posées par la LP aux candidat(e)s	Claude Toulet LTGDA-1ère	Elisabeth Faucon LO-1ère	Marie Bénédicte Foucault PCD-1ère
7. Vous engagez vous à proposer une loi permettant à tous les élèves de suivre un cursus dans l'enseignement public et gratuit, y compris là où il existe déjà cette offre dans l'enseignement privé, sur l'ensemble du territoire français, et ainsi permettre à l'ensemble des élèves d'accéder à une formation selon leurs capacités et leurs mérites, et non selon leurs finances ?	oui	oui	non
8. Etes-vous pour l'interdiction de tout financement des ostensions limousines par les collectivités publiques (commune, département, région) ?	oui	oui	non
9. Etes-vous pour faire ajouter un 9° à l'article L. 2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes à mettre une salle à la disposition des familles qui organisent des obsèques civiles dans le cadre du service extérieur des pompes funèbres ?	oui commentaire	oui	non
10. Etes-vous favorable à une modification profonde des lois sur la bioéthique (1994, 2004, 2011) pour que l'être humain soit véritablement propriétaire de son corps et qu'il n'y ait aucune limite à la recherche scientifique ?	commentaire	commentaire	non
11. Etes-vous pour l'abrogation de la loi anti laïque du 19 décembre 2008 sur les opérations funéraires et sur le refus de la libre disposition des cendres ?	commentaire	pas d'avis	non
12. Etes-vous favorable à une proposition de loi sur le droit de mourir dans la dignité, notamment par une modification profonde de la loi Léonetti ?	oui	oui	non
13. Etes-vous pour une proclamation solennelle de l'Assemblée nationale et du Sénat de réhabilitation publique et collective des Fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale ?	oui commentaire	oui	non

Sigles des candidats :

LTDGA : Limousin terre de gauche (PCF, PG, NPA, les Alternatifs) et ADS

LO : Lutte ouvrière

PCD : Parti chrétien démocrate

Commentaires des candidat(e)s

Claude Toulet

3. oui, le cas des écoles « linguistiques », comme la calendrete, doit être étudié plus précisément. Selon la façon dont l'enseignement y est conçu, elles ne vont pas forcément à l'encontre de la laïcité. En tous cas la discussion doit être approfondie.

4. Il me semble difficile et non souhaitable d'interdire toute forme de liberté d'expression. Quid par exemple des syndicats lycéens ? Cette liberté peut être réglementée, limitée à certains espaces, comme c'est le cas en général, mais pas interdite. Il faudrait préciser. Quand au port des signes religieux, la loi existe et son application pose peu de problème, sauf à la marge.

6. Non. En ce qui concerne les manifestations religieuses officielles, je suis contre la participation d'élus de la nation. S'agissant de cérémonies privées (ex organisées par des familles de victime d'un accident) les élus peuvent manifester leur sympathie. Je suis très choquée que l'on organise officiellement des cérémonies, mêmes œcuméniques en pareil cas. Elles devraient être exclusivement laïques.

9. Oui, c'est d'ailleurs le cas en général et notamment à Limoges pour les crématoriums. Leur généralisation à toutes les formes d'obsèques (inhumation) doit être en effet encouragée par la loi et aidée financièrement.

10. S'agissant d'une modification des lois de bioéthique je ne me prononcerai pas sans plus de précision. Que veut dire exactement « propriétaire de son corps » ? Dans notre société marchande la « propriété » suppose le droit de vendre. La formulation est donc trop vague pour répondre par oui ou par non.

11. J'ai parcouru la loi en question (2008-1350) et je ne comprends pas bien en quoi elle est anti laïque. Il me semble par contre important de favoriser les règles publiques funéraires pour contrer les dérives du marché de la mort que constituent les entreprises de pompes funèbres.

13. Oui, lesquels, (les fusillés pour l'exemple) ont droit aussi à leurs noms sur les monuments aux morts de 14-18.

Elisabeth Faucon

3. Oui, cependant nous apportons une nuance : certaines associations œuvrant pour la culture pour le plus grand nombre , ou de recherche pédagogique innovante par exemple mériteraient d'être aidées.

4. Nous sommes pour le droit d'expression de tous, donc aussi des jeunes. Les idées réactionnaires ne disparaissent pas parce qu'on les interdit, il faut les combattre par la culture, la science, le débat. Ce qui n'empêche pas d'interdire strictement le port du voile (pour nous surtout en tant que signe de soumission de la femme) ou autres signes religieux à l'école.

10. Difficile de dire seulement oui car la recherche scientifique peut être utilisée comme prétexte aux pires horreurs (Nazis par exemple) et dans la société capitaliste, elle est soumise aux intérêts de la classe dominante. La question mériterait d'être moins générale. En tout cas, nous avons toujours combattu les conceptions réactionnaires d'origine religieuse qui freinent les progrès de la connaissance humaine, ou l'accès au progrès de la science dans le domaine du droit à l'avortement ou à la contraception.

Questionnaire de la Libre Pensée 87 aux candidat(e)s aux élections législatives des 10 et 17 juin 2012

2^{ème} circonscription. Réponses des candidat(e)s reçues par ordre d'arrivée à la date du 02 juin

Questions posées par la LP aux candidat(e)s	Marie Jo Dumasselage LTDGA-2ème	Daniel Boisserie PS-2ème	Claudine Roussie LO-2ème	Patrick Vinour DLR-2ème		
1. Etes-vous favorable à un strict respect de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 et à son extension en Alsace Moselle (abrogation du concordat) et dans les collectivités territoriales d'Outre Mer ?	oui	oui	oui	oui commentaire		
2. Êtes-vous pour l'abrogation de la loi Debré de 1959 et de toutes les lois anti laïques qui lui ont succédé ?	oui	oui	oui	oui		
3. Etes-vous pour le strict retour au principe républicain : « <i>A école publique fonds publics, à école privée fonds privés</i> » et donc êtes-vous pour l'arrêt de tout financement public d'écoles privées : qu'elles soient confessionnelles, patronales, de type communautaires, particularistes, régionalistes, linguistiques ?	oui	oui	oui commentaire	oui commentaire		
4. Etes-vous favorable à l'abrogation de l'article L. 511-2 du Code de l'éducation, issu de la loi d'orientation du 10 juillet 1989, en tant qu'il reconnaît " <i>un droit d'expression</i> " aux élèves, ce qui peut être source de problèmes qu'engendre le port de signes religieux ostentatoires ou non au sein des établissements publics scolaires ?	oui	oui	commentaire	oui commentaire		
5. Etes-vous pour que les examens scolaires soient organisés exclusivement dans les seuls établissements publics ?	oui	oui	pas d'avis	oui commentaire		
6. Etes-vous pour la participation d'élus de la nation ou de représentants d'institutions de la République à des manifestations religieuses ?	non	oui commentaire	non	non commentaire		

Questions posées par la LP aux candidat(e)s	Marie Jo Dumasselage LTDGA-2ème	Daniel Boisserie PS-2ème	Claudine Roussie LO-2ème	Patrick Vinour DLR-2ème		
7. Vous engagez vous à proposer une loi permettant à tous les élèves de suivre un cursus dans l'enseignement public et gratuit, y compris là où il existe déjà cette offre dans l'enseignement privé, sur l'ensemble du territoire français, et ainsi permettre à l'ensemble des élèves d'accéder à une formation selon leurs capacités et leurs mérites, et non selon leurs finances ?	oui	oui	oui	oui commentaire		
8. Etes-vous pour l'interdiction de tout financement des ostensions limousines par les collectivités publiques (commune, département, région) ?	commentaire	non commentaire	oui	oui commentaire		
9. Etes-vous pour faire ajouter un 9° à l'article L. 2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes à mettre une salle à la disposition des familles qui organisent des obsèques civiles dans le cadre du service extérieur des pompes funèbres ?	oui commentaire	oui commentaire	oui	oui commentaire		
10. Etes-vous favorable à une modification profonde des lois sur la bioéthique (1994, 2004, 2011) pour que l'être humain soit véritablement propriétaire de son corps et qu'il n'y ait aucune limite à la recherche scientifique ?	commentaire	oui	commentaire	commentaire		
11. Etes-vous pour l'abrogation de la loi anti laïque du 19 décembre 2008 sur les opérations funéraires et sur le refus de la libre disposition des cendres ?	oui	oui	pas d'avis	oui commentaire		
12. Etes-vous favorable à une proposition de loi sur le droit de mourir dans la dignité, notamment par une modification profonde de la loi Léonetti ?	oui	oui	oui	oui commentaire		
13. Etes-vous pour une proclamation solennelle de l'Assemblée nationale et du Sénat de réhabilitation publique et collective des Fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale ?	oui	oui	oui	oui commentaire		

Sigles des candidats :

LTDGA : Limousin Terre de gauche (PCF, PG, NPA, les Alternatifs) et ADS

PS : Parti socialiste

LO : Lutte ouvrière

DLR : Debout la République

Commentaires des candidat(e)s

Marie Jo Dumasdelage

8. Je suis favorable au respect de la loi.

9. Oui, mais au nom de l'égalité entre toutes les communes, je ne vois pas comment en pratique il serait possible à toutes les communes de le faire. Je suis d'accord avec le principe.

10. Le terme aucune limite me choque, la recherche scientifique n'ayant pas nécessairement le monopole de la raison.

Daniel Boisserie

6. oui, si l'élu est croyant ou dans le cas de mariage, obsèques....

8. non, je pense qu'il s'agit de manifestations culturelles.

9. oui, déjà en projet.

Claudine Roussie

3. Oui, cependant nous apportons une nuance : certaines associations œuvrant pour la culture pour le plus grand nombre, ou de recherche pédagogique innovante par exemple mériteraient d'être aidées.

4. Nous sommes pour le droit d'expression de tous, donc aussi des jeunes. Les idées réactionnaires ne disparaissent pas parce qu'on les interdit, il faut les combattre par la culture, la science, le débat. Ce qui n'empêche pas d'interdire strictement le port du voile (pour nous surtout en tant que signe de soumission de la femme) ou autres signes religieux à l'école.

10. Difficile de dire seulement oui car la recherche scientifique peut être utilisée comme prétexte aux pires horreurs (Nazis par exemple) et dans la société capitaliste, elle est soumise aux intérêts de la classe dominante. La question mériterait d'être moins générale. En tout cas, nous avons toujours combattu les conceptions réactionnaires d'origine religieuse qui freinent les progrès de la connaissance humaine, ou l'accès au progrès de la science dans le domaine du droit à l'avortement ou à la contraception.

Patrick Vinour

1. L'église et la religion donc sont affaire d'ordre privé .

3. L'école doit être celle de la République ! et seulement ça et celle de la France LIBRE !
4. Il faut redonner l'autorité au prof (notation, possibilité d'exclure les élèves perturbateurs...). L'école, le collège, le lycée sont des hauts lieux républicains qui doivent être « protégés » au sein desquels les élèves doivent travailler et apprendre, sous l'autorité des profs et directeurs d'établissement ! Pas de signes religieux et tenues correctes exigées ! Retour de politesse, du respect et de l'ordre pour redonner le goût du mérite et de l'effort.
5. Tout doit être sous contrôle de l'Etat. L'éducation et les examens doivent donc rester du domaine public.
6. Je suis personnellement hédoniste épicurien. La religion doit rester d'ordre privé et intime ! Je respecte les religions et les croyants, l'inverse doit être vrai aussi.
7. L'école républicaine est défendue par Nicolas Dupont Aignan et DEBOUT LA REPUBLIQUE avec force et conviction. Notre pays doit retrouver ses valeurs avec le socle solide de l'école 100% républicaine, laïque et publique qui inculque les vraies valeurs d'homme libre.
8. Libre à toute association religieuse ou non à faire appel à du mécénat, à du privé...La réduction des dépenses publiques (et donc de la dette publique) passe par supprimer ces financements.
9. Etant élu local, il est tout à fait possible, sans que cela ne gêne personne de mettre à disposition une salle, un lieu pour ces moments pénibles et douloureux. On n'est pas obligé d'aller à l'église ou tout autre religieux...
10. CELA MERITE DEBAT, concertation de la population. Je n'ai pas les compétences requises pour répondre, il faut un vrai débat avec des scientifiques, philosophes, citoyens libres et responsables.
11. Totalement oui ! Je ne compte plus moi inclus les personnes qui veulent une incinération non religieuse avec libre disposition des cendres. Un vrai combat à mener avec vous et avec les français républicains.
12. Libre à chacun de choisir sa vie et donc sa mort et surtout arrêtons la souffrance de nos proches en fin de vie !
13. Je réponds « oui mais », car la réponse n'est pas simple : il faut séparer les « fusillés pour l'exemple » et les « lâches qui ont trahi la patrie ». Mais il faut éclairer le débat, parler de l'Histoire de France à nos enfants pour ne pas oublier. Je suis patriote, comme tout gaulliste de DEBOUT LA REPUBLIQUE, pour une France LIBRE, républicaine et souveraine.

Questionnaire de la Libre Pensée 87 aux candidat(e)s aux élections législatives des 10 et 17 juin 2012

3^{ème} circonscription. Réponses des candidat(e)s reçues par ordre d'arrivée à la date du 2 juin

Questions posées par la LP aux candidat(e)s	Daniel Mourmetas LO-3ème	Ghislaine Jeannot Pagès EELV-3ème	Constance Foucalt PCD-3ème	Daniel Clérembaux LTDGA
1. Êtes-vous favorable à un strict respect de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 et à son extension en Alsace Moselle (abrogation du concordat) et dans les collectivités territoriales d'Outre Mer ?	oui	oui	non	OUI
2. Êtes-vous pour l'abrogation de la loi Debré de 1959 et de toutes les lois anti laïques qui lui ont succédé ?	oui	oui	non	OUI
3. Êtes-vous pour le strict retour au principe républicain : « <i>A école publique fonds publics, à école privée fonds privés</i> » et donc êtes-vous pour l'arrêt de tout financement public d'écoles privées : qu'elles soient confessionnelles, patronales, de type communautaires, particularistes, régionalistes, linguistiques ?	oui commentaire	Oui commentaire	non	commentaire
4. Êtes-vous favorable à l'abrogation de l'article L. 511-2 du Code de l'éducation, issu de la loi d'orientation du 10 juillet 1989, en tant qu'il reconnaît " <i>un droit d'expression</i> " aux élèves, ce qui peut être source de problèmes qu'engendre le port de signes religieux ostentatoires ou non au sein des établissements publics scolaires ?	commentaire	oui	non	commentaire
5. Êtes-vous pour que les examens scolaires soient organisés exclusivement dans les seuls établissements publics ?	pas d'avis	oui	non	Pas d'avis indiqué
6. Êtes-vous pour la participation d'élus de la nation ou de représentants d'institutions de la République à des manifestations religieuses ?	non	non	oui	non

Questions posées par la LP aux candidat(e)s	Daniel Mourmetas LO-3ème	Ghislaine Jeannot Pagès EELV-3ème	Constance Foucault PCD-3ème	Daniel Clérembaux LTDGA
7. Vous engagez vous à proposer une loi permettant à tous les élèves de suivre un cursus dans l'enseignement public et gratuit, y compris là où il existe déjà cette offre dans l'enseignement privé, sur l'ensemble du territoire français, et ainsi permettre à l'ensemble des élèves d'accéder à une formation selon leurs capacités et leurs mérites, et non selon leurs finances ?	oui	oui	non	oui
8. Etes-vous pour l'interdiction de tout financement des ostensions limousines par les collectivités publiques (commune, département, région) ?	oui	oui commentaire	non	oui
9. Etes-vous pour faire ajouter un 9° à l'article L. 2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes à mettre une salle à la disposition des familles qui organisent des obsèques civiles dans le cadre du service extérieur des pompes funèbres ?	oui	oui commentaire	non	oui
10. Etes-vous favorable à une modification profonde des lois sur la bioéthique (1994, 2004, 2011) pour que l'être humain soit véritablement propriétaire de son corps et qu'il n'y ait aucune limite à la recherche scientifique ?	commentaire	commentaire	non	commentaire
11. Etes-vous pour l'abrogation de la loi anti laïque du 19 décembre 2008 sur les opérations funéraires et sur le refus de la libre disposition des cendres ?	pas d'avis	oui	non	commentaire
12. Etes-vous favorable à une proposition de loi sur le droit de mourir dans la dignité, notamment par une modification profonde de la loi Léonetti ?	oui	commentaire	non	oui
13. Etes-vous pour une proclamation solennelle de l'Assemblée nationale et du Sénat de réhabilitation publique et collective des Fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale ?	oui	oui commentaire	non	oui

Sigles des candidats :

LO : Lutte ouvrière

EELV : Europe écologie les verts

PCD : Parti chrétien démocrate

LTDGA : Limousin Terre de gauche (PCF, PG, NPA, les Alternatifs) et ADS

Commentaires des candidat(e)s

Daniel Mourmetas

3. Oui, cependant nous apportons une nuance : certaines associations œuvrant pour la culture pour le plus grand nombre, ou de recherche pédagogique innovante par exemple mériteraient d'être aidées.

4. Nous sommes pour le droit d'expression de tous, donc aussi des jeunes. Les idées réactionnaires ne disparaissent pas parce qu'on les interdit, il faut les combattre par la culture, la science, le débat. Ce qui n'empêche pas d'interdire strictement le port du voile (pour nous surtout en tant que signe de soumission de la femme) ou autres signes religieux à l'école.

10. Difficile de dire seulement oui car la recherche scientifique peut être utilisée comme prétexte aux pires horreurs (Nazis par exemple) et dans la société capitaliste, elle est soumise aux intérêts de la classe dominante. La question mériterait d'être moins générale. En tout cas, nous avons toujours combattu les conceptions réactionnaires d'origine religieuse qui freinent les progrès de la connaissance humaine, ou l'accès au progrès de la science dans le domaine du droit à l'avortement ou à la contraception.

Ghislaine Jeannot Pagès

3. L'école publique pourrait être régionaliste et/ou linguistique au moins partiellement par ses enseignements. Il ne s'agit pas d'opposer mais de permettre une plus grande ouverture de l'enseignement public en faveur des spécificités linguistiques régionales.

8. La question des ostensions est tout à fait paradigmatique d'une crispation sur le religieux alors que cela pourrait être un événement folklorique et finalement très laïcisé.

9. C'est absolument indispensable ; chacun peut et doit pouvoir faire le rituel qu'il souhaite lors des obsèques. Il faut donc un espace et du temps.

10. Non, le corps humain n'est pas une marchandiseadmettre que toute personne est propriétaire de son corps laisse supposer les plus grandes dérives sur la vente d'organes ou sur l'exploitation de la misère et de la pauvreté au motif d'une soi-disant libre disposition du corps. Aucune appropriation du corps ne doit être admise parce que l'être humain ne peut pas être résumé à un tas d'organes ou de cellules.

12 Je ne sais pas comment répondre à cette question. Il me semble que la façon de mourir dans la dignité est la suite logique de la reconnaissance de la vie dans la dignité. Dès lors je suis favorable à un accompagnement serein, attentif, de la personne dans ses derniers moments sans que soit reconnu, sur le plan législatif, une autorisation de procéder à une euthanasie en laissant le choix à une

équipe, serait-elle plurielle, médicale, etc....de crainte de dérives économiques liées au coût du traitement de la fin de vie. (Il est plus facile de « mettre fin aux supposées souffrances des personnes âgées » plutôt que de prendre soin de leurs derniers moments, dans le respect de leur individualité et de leur dignité.

13 Oui, mais dans une logique de rappel de l'absolue nécessité de la paix entre les peuples et d'une condamnation sans appel de toute forme de guerre ;

Daniel Clérembaux

3. Oui sur le principe « A école publique fonds publics, à école privée fonds privés » dans la mesure où l'école publique se pose la question de l'intégration en son sein de certaines structures dont les particularités n'auraient pas de but propagandiste.

4. Le problème ne vient pas de cet article, qui fonde au contraire une démarche pédagogique intéressante. Dans les établissements scolaires, nous avons à faire à des jeunes en construction, qu'il s'agisse d'apprentissage de savoirs ou d'un exercice-certes partiel-de la citoyenneté et de la démocratie. Leur offrir ce cadre d'exercice, loi des lycées caserne dénoncés en mai 1968, est une bonne chose, bien évidemment dans la limite du respect de la laïcité, principe fondamental et qui figure dans les règlements intérieurs de tous les établissements scolaires publics.